



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

PREFECTURE
SECRETARE GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
AFFAIRE SUIVIE PAR Melle COURGEY
POSTE : 03 84 57 15 50
Mail : bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne (CLIS) du 5 novembre 2013

La CLIS de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie le 5 novembre 2013 à 14 H 30 dans les locaux de l'Ecopole, sous la présidence de M. Yvan BARTZ, chef de l'unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord Franche-Comté

Assistaient à la réunion :

- M. Leouahdi Selim GUEMAZI, Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Olivier WOOG, coordinateur technique Du SERTRID,
- M. Philippe BRIQUET, Directeur technique du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Laurent DUVERNOIS, responsable administratif du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Nicolas GAZUT, responsable de l'usine du S.E.R.T.R.I.D.,
- Mme Sandrine RAMEY, chargée de communication S.E.R.T.R.I.D.,
- M. ROOST, maire de Bourogne
- Mme Estelle WOLFF, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté (DREAL),
- M. Bernard GOBETTI, Ecovigie,
- Mme Monique PICHET de l'ABPN
- M. Bernard LACHAMBRE, représentant de l'ATMO de Franche-Comté
- M. Philippe GIRAUDEAU, Directeur du Cabinet d'étude Aair Lichens,
- Mme Pauline GRAFFE et Mme COURGEY – bureau de l'environnement et de l'urbanisme.

Etait excusé :

- M. MATHYS, agence régionale de santé – unité territoriale Nord Franche-Comté,

Après avoir remercié M. GUEMAZI, d'accueillir la C.L.I.S. dans ses locaux, M. BARTZ rappelle l'ordre du jour puis lui laisse la parole.

1) M. GUEMAZI présente le rapport d'activité pour la période allant d'août 2012 à juillet 2013 que les membres ont reçu au préalable.

Les installations sont composées de deux lignes de four d'une capacité de 6,2 tonnes/heure chacune.

Les 2 fours ont fonctionné 228,5 jours pour le premier et 240 jours pour le deuxième.

Le SERTRID rappelle notamment qu'il a traité 52496 tonnes d'ordures ménagères, 5916 tonnes d'encombrants, 3967 tonnes de déchets des activités économiques et 160 tonnes de déchets de dépollution soit un total de 62539 tonnes.



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

Le SERTRID précise que 23 incidents ont eu lieu. Le SERTRID s'inscrit en permanence dans une logique d'améliorations continues. Trois actions d'un coût de 52 000 euros ont été menées : nouveau cablage électrique des aéroréfrigérants, installation d'un nouveau silencieux pour la turbine, essais de traitement des fumées par injection de chaux pulvérulente.

M. GUEMAZI fait remarquer une baisse sensible des déchets de 8701 tonnes qui s'explique par la poursuite de la redevance incitative sur le périmètre du SICTOM et par la mise en place de collecte sélective sur le périmètre de la communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB). L'activité des deux quais de transfert est aussi en baisse. La baisse de la consommation des ménages qui a été constatée a nécessairement un impact sur le volume des déchets ménagers.

S'agissant des perspectives, le SERTRID souhaite pérenniser le dispositif d'injection de chaux pour le traitement des fumées, atteindre l'objectif de 15000 tonnes de déchets des activités économiques par an afin de compenser la baisse des gisements d'ordures ménagères, travailler sur l'opportunité d'un réseau de chaleur et réfléchir aux conditions d'un éventuel traitement des DASRI.

M. BARTZ précise qu'une note à destination du Préfet de Région est en cours de rédaction par la DREAL. Le but étant de faire le point, entre le gisement existant des déchets et les capacités des installations de traitement des déchets au niveau de la région. M. BARTZ estime qu'il serait possible de parvenir à un équilibre.

Aussi, il fait remarquer qu'un travail est effectué dans le cadre de la révision des plans départementaux notamment en ce qui concerne la rédaction de certaines dispositions de sorte que les déchets d'un département puissent être accueillis par un incinérateur de la région.

M. le maire de Bourogne pose la question de savoir si sa commune pourra bénéficier du réseau de chaleur.

M. GUEMAZI confirme en précisant que la mairie de Bourogne est inscrite sur la liste des potentiels bénéficiaires.

Plus aucune question n'étant posée, M. BARTZ passe au 2ème point.

2) compte rendu de l'inspection du 24 juillet 2013 (cf. document)

Les conditions d'exploitation et les performances de l'installation sont globalement conformes. Il a été constaté que la plupart des dépassements concernent les émissions d'acide chlorhydrique, liés à la difficulté de maîtrise des réactions chimiques avec le lait de chaux.

Un des dépassement a dépassé 4 heures consécutives ce qui a constitué une non-conformité à l'article 30-6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Des actions sont donc en cours notamment par la mise en place d'essais pilotes d'un traitement complémentaire à la chaux pulvérulente (Sorbacal).

Le SERTRID précise que l'injection de cette chaux a pour but de lisser les pics d'acide chlorhydrique pour se situer en dessous des seuils.

M. GOBETTI demande si cette baisse peut être quantifiée.

Mme WOLFF répond qu'actuellement, on manque de recul pour quantifier les effets. On sait simplement que ces essais sont concluants sur une période donnée.

3) présentation du rapport de suivi environnemental de la société Aair Lichens. (cf. document)

La parole est laissée au professeur GIREAUDEAU. Il présente le rapport que les membres ont reçu au préalable.

Il déclare que l'évolution converge vers un accroissement de la qualité de l'air. (glissement des classes défavorables vers des classes plus favorables). Ceci étant dû à une amélioration des rejets des industriels et de la voirie routière, diminution de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs.

Aussi, il fait remarquer l'influence de la couverture forestière : la présence de secteurs boisés permet le blocage de la pollution.

Les traces d'oxyde d'azote qui ont été repérées se situent au niveau des nœuds routiers, des zones habitées et des villages (circulation automobile, chauffages domestiques).

En ce qui concerne les retombées de dioxines et furanes, l'analyse de la répartition des congénères de dioxines et furanes ne désigne objectivement pas d'interférence ou de signature attribuable tant à l'usine qu'à des sources voisines. Par rapport aux études précédentes, on note une stabilité.

Parallèlement, le professeur GIREAUDEAU déclare qu'une campagne des retombées métalliques a été menée. Aucune retombée significative n'est décelée pour les métaux suivants : arsenic, plomb, vanadium, thallium, manganèse et Mercure. Néanmoins, deux sites présentent un plus grand nombre de traces de métaux mais dans des teneurs modérées.

Les traces métalliques concernent le nickel, chrome, cuivre, antimoine, cadmium, cobalt et zinc

L'antimoine et le cuivre sont liés à la circulation automobile.

En fait, les valeurs sont toutes dans des niveaux assez courants. On peut en déduire que les émissions métalliques issues de l'usine sont peu détectables et se confondent dans des émissions conjointes de la zone industrielle.

M. LACHAMBRE fait finalement remarquer que l'impact des usines d'incinération (Montbéliard ou Bourogne) est finalement très faible pour l'environnement.

M. LACHAMBRE soulève la question de savoir s'il ne serait pas possible de rechercher l'origine de ces augmentations pour certains métaux même si cela n'emporte aucun risque pour la santé.

N'étant pas dans une zone de risque sanitaire, M. BARTZ précise que l'idée serait d'opérer une recherche par exploitant.

M. GUEMAZI remercie le professeur GIREAUDEAU pour sa prestation.

M. LACHAMBRE estime que la politique de gestion des déchets impose une vision globale. En ce qui concerne l'acheminement des déchets, il y a notamment nécessité de réfléchir en terme de kilomètres parcourus. L'échelon départemental doit de ce fait être dépassé.

Le SERTRID rappelle qu'il a saisi le Préfet de Région pour attirer son attention sur le fait que son usine ne fonctionne pas à plein régime et qu'il souhaiterait pouvoir accueillir des déchets de la région.

En matière de gestion des déchets, M. BARTZ reconnaît qu'une vision à l'échelon régional serait plus pertinente. La DREAL a fait remonter le message (cf paragraphe 1) car il y aurait possibilité de parvenir à un équilibre entre capacité des incinérateurs et gisement des déchets.

Dans la révision des plans départementaux, l'idée est de ne pas verrouiller les possibilités de transferts de déchets.

M. LACHAMBRE explique que des bases claires établies à long terme permettraient de prévoir la réalisation des investissements. Aussi, il regrette que le transport ferroviaire ne soit pas davantage utilisé. M. BARTZ précise qu'il n'y a aucune fiabilité sur les dates d'arrivées des produits.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. BARTZ remercie l'ensemble des membres du SERTRID. La séance est levée à 16 h15.

Le Président,



Yvan BARTZ